
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 septembre 2015 à 15 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 03.

CA15 25 0390

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2015.

Le conseiller Alex Norris, appuyé par la conseillère Louise Mainville, propose d'amender l'ordre du jour par le retrait de l'article 60.01.

Par conséquent;

il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour amendé, par le retrait de l'article 60.01, de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison de cette séance extraordinaire.

CA15 25 0391

Octroi d'un contrat à la compagnie Groupe TNT inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dans les limites décrites aux documents de soumission (P.R.R 2015), pour une dépense totale de 1 223 736,28 \$ (contrat : 1 146 736,28 \$ + incidences : 77 000 \$, incluant les taxes), conformément aux documents d'appel d'offres public DDTTP54-15-14 (7 soumissionnaires).

ATTENDU QUE le réseau routier est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE ce programme s'ajoute au Programme de réfection routière local;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 223 736,28 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux et la construction de dos d'âne, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dans les limites décrites aux documents de soumission (P.R.R 2015), comprenant tous les frais y afférents, le cas échéant.

D'accorder à la compagnie Groupe TNT inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'un montant total de 1 146 736,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1150709006

CA15 25 0392

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 septembre 2015. Il est 15 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2015.